95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°741 - ÉDITION DU 17 OCTOBRE 2025

COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions - Sections féminines
- Organisation des Coupes
- Football d'Animation
- Football Animation - Sections féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains et Installations sportives
- FMI
- Comité de Direction

COMMISSION
STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2025 - 14h00

Présents : Mrs. JL. Faugeron - C. Macina - J. Letellier - M. Bailliez - R. Dati - JF. Budet

Assiste : Mr. J. Garcia-Dantas

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATIONS

REPRISE DOSSIER HERBLAY ES

Objet : **Match 54693035 du 28/09/2025 CVO +45 ans HERBLAY ES 35 / ENTENTE SSG 35.**

Réserve technique reportée sur la feuille de match confirmée par mail du 29/09/2025, requalifiée en réclamation par la Commission, au motif que le joueur **El Hadj B D. licence n° 2547136705 du club de l'ENTENTE SSG n'était pas qualifié au jour de la rencontre.**

Le club de l'**ENTENTE SSG** ayant répondu dans les délais, remerciements.

La Commission confirme la date d'enregistrement de la licence le 24/09/2025, ainsi que la date de qualification à compter du 29/09/2025. Le joueur cité ci-dessus ne pouvait pas participer à la rencontre du 28/09/2025.

La Commission dit match perdu par pénalité à l'équipe d'ENTENTE SSG 35.

L'équipe de HERBLAY ES 35 qualifié pour le prochain tour

FRAIS DE DOSSIER
HERBLAY ES : CREDIT 43,50 €
ENTENTE SSG : DEBIT 53,50 €

Dossier transmis à la Commission Coupes.

DOSSIER CHAMPAGNE SFC 95

Objet : **Match 53526877 du 05/10/2025 Séniors D3 Gr C CHAMPAGNE SFC 2 / MONTMAGNY FC 1**

Demande d'évocation formulée par le club de **CHAMPAGNE SFC** en date du 08/10/2025 au **motif** que le joueur de l'équipe de **MONTMAGNY FC 1 D. Harouna licence n° 2546734192** est inscrit sur la feuille de match alors qu'il était susceptible d'être en état de suspension.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée. En effet, même si sur la feuille de match il était fait mention de la suspension du joueur, cette suspension était en fait annulée sur la foi d'un rapport de l'arbitre officiel de la rencontre R. Olivier rédigé le 28/09/2025 signifiant que le carton rouge infligé durant la rencontre du 28/09/2025 n'était pas destiné au joueur **D. Harouna licence n° 2546734192.** Ce dernier n'est donc pas en état de suspension au moment de la rencontre citée en objet.

Le Club de **CHAMPAGNE SFC** se fiant sur la FMI et ne pouvant pas connaître cette correction, la Commission n'applique pas de frais de dossier au club de **CHAMPAGNE SFC**

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

DOSSIER MERY MERIEL FC

Objet : **Match 54455964 du 20/09/2025 U14 D4 Poule C SURVILLIERS AVENIR 21 / CHAMPAGNE SFC 95 21 et Match 54455972 du 27/09/2025 U14 D4 Poule C CHAMPAGNE SFC 95 21 / BRUYERES BERNES USM 21**

Demande d'évocation concernant l'acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux règlements.

Le club de CHAMPAGNE SFC 95 a inscrit 2 joueurs **mutation hors période** sur les matchs ci-dessus alors que le règlement n'en autorise qu'un seul. Les joueurs concernés sont :

- **Yan C. licence 9603773863 muté en date du 28/08/2025**
- **Jaden Y. licence 9604004333 muté en date du 20/08/20245**

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **CHAMPAGNE SFC** sur la participation de ces deux joueurs aux rencontres citées en objet.

Réponse attendue pour le 20/10/2025 à 12h.

NB : Mr JF. Budet **n'a pas participé** aux délibérations de ce dossier.

FRAIS DE DOSSIER
MERY MERIEL FC : DEBIT 43,50 €

RECLAMATIONS

DOSSIER BRUYERES BERNES USM

Objet : Match 54919111 CVO U16 BRUYERES BERNES USM 21 / FOSSES FU 21 et Match 54455972 du 12/10/2025.

Demande d'évocation exprimée le 12/10/2025 par le club de BRUYERES BERNES USM au motif que le nombre de joueurs en mutation de l'équipe de Fosses était supérieur à 4, nombre de mutations maximum autorisées comme le stipule le règlement sportif.
Ce motif n'étant pas un motif de demande d'évocations, la Commission requalifie cette demande en réclamation.

La Commission dit réclamation irrecevable car doit être nominative.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

FRAIS DE DOSSIER
BRUYERES BERNES USM : DEBIT 43,50 €

DOSSIER MONTMORENCY FC

Objet : **Match 53526875 Séniors D3 Gr C MONTMORENCY FC 1 / ST LEU 95 FC 3 du 05/10/2025.**

Demande d'évocation exprimée le 12/10/2025 par le club de **MONTMORENCY FC** demandant à vérifier le respect du nombre limité de joueurs mutés et mutés hors périodes présents sur la feuille de match de la rencontre citée en objet.
Ce motif et cette formulation n'étant pas un motif de demande d'évocation, la Commission requalifie cette demande en réclamation.

La Commission dit réclamation irrecevable car doit être nominative. De plus, la réclamation est effectuée hors délais.

La Commission dit RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.

FRAIS DE DOSSIER
MONTMORENCY FC : DEBIT 43,50 €

DOSSIER MONTMAGNY AS FOOT SALLE

Objet : **Match 53534841 du 06/10/2025 Séniors Futsal D2 Gr A ASFS MONTMAGNY 2 / GARGES DJIBSON 3.**

Réserve d'après match exprimée par **MONTMAGNY AS FOOT SALLE**, donc transformée en réclamation (il n'existe pas de réserve après match) et confirmée par message du 7/10/2025 au motif que les joueurs suivants :

- **N. Diako (licence n°2546583307)**
- **D. Djegui (licence n°2544466358**
- **A. Anthony licence n°2545581273**
- **A.M. Kilyan licence n°2545990778**

ont participé au dernier match disputé par l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ni ce jour ni le lendemain.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **GARGES DJIBSON** sur la participation des joueurs cités ci-dessus à la rencontre citée en objet.

Réponse attendue avant le 20/10/2025 à 12h.

FRAIS DE DOSSIER
ASFS MONTMAGNY FOOT SALLE : DEBIT 43,50 €

RESERVES

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : JL. FAUGERON

Secrétaire de séance : JF. BUDET

Prochaine séance : lundi 20/10/2025 à 14h.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Sylvestre-MM. Pézière- Cokgul
Assistent : Mme Baudry- M. Macina (Comité)
Excusé : M. Podan Mavounzy (Président)
Absent : M. Sénécal

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :
La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la vieille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL
MODIFICATION ADOPTEE PAR LE COMITE DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :
Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.
Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Approuvé à l'unanimité.

RAPPEL
LA COMMISSION N'ACCEPTE PLUS LES ENGAGEMENTS D'EQUIPES POUR LES DERNIERES DIVISIONS
MOTIF : LE CHAMPIONNAT A DEJA DEBUTE

RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE
Du 28/05/2025

SENIORS D3 Poule A
Match BOUFFEMONT/FC VILLIERS LE BEL
La Commission n'ayant pas eu le lieu de la rencontre avant le 13/10/2025 (terrain de repli), décide de donner match perdu par pénalité au club de BOUFFEMONT (art.40.1 ET 40.7 des RS du DVOF)
BOUFFEMONT AC : 0 but -1pt
VILLIERS LE BE BEL FC : 0 but 3pts
40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :
- Non-déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli.

40.7 – Dans le cas où un Club est astreint à jouer sur un terrain de repli, dûment classé dans sa catégorie, suite à une sanction sportive ou disciplinaire, ce terrain de repli doit être situé hors de la ville du Club sanctionné et doit être proposé à la Commission d'Organisation des Compétitions compétente pour accord.

COURRIERS DES CLUBS

ST BRICE FC
Demande engagement équipe U16
La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande. Groupes à 12 équipes complets.

ARGENTEUIL FC
Suivant l'article 20.3 du RS du DVOF
Motif donné non valable
Le match est maintenu à la date du 15/11/2025
Vous pouvez reporter votre à match à une date antérieure avec l'accord de vos adversaires

REPORT DE MATCH

SENIORS D1
Match n° 54551891
ST BRICE FC/GONESSE RC du 19/10/2025
Nouvelle date : 11/01/2026
Motif : arrêté municipal
Accord de la Commission

ANCIENS D3 Poule c
Match n° 54224375
ST BRICE FC/CHAMPAGNE SFC du 19/10/2025
Nouvelle date : 26/10/2025
Motif : arrêté municipal
Accord de la Commission

U18 D1 Poule Unique
Match n° 53522073
ST BRICE FC/AS ERMONT du 19/10/2025
Nouvelle date : 11/01/2026
Motif : arrêté municipal
Accord de la Commission

U16 D1
U16 D4 Poule Unique
Match n° 53522473
ST BRICE FC/CORMEILLAIS ACS du 19/10/2025
Nouvelle date : 26/10/2025
Motif : arrêté municipal
Accord de la Commission

AMENDES

FORFAIT AVEC AMENDE

1ER FORFAIT

SARCELLESS AAS
U14 D5 Poule B
Match n° 54455825
PIERRELAYE FC/SARCELLES AAS du 11/10/2025
PIERRELAYE FC : 5 buts 3pts
SARCELLES AAS : 0 but -1pt
Amende : 30 euros

Amende : 30 euros

FORFAITS GENERAUX

MAGNY EN VEXIN FC
U16 D3 Poule C
Amende : 110 euros

Secrétaire de Séance
Mme BAUDRY

Président de Séance
M. PODAN-MAVOUNZY

COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 14 octobre 2025

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

Engagements d'équipe U15F, U18F et senior F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF
Par club ou entente, pour que l'inscription de vos équipes soit prise en compte en critérium
Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8
Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11
Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

COURRIERS DES CLUBS

VIARMES ASNNIERES OL
U15F
Mail du 22/09/25
Contrôle licences du 12/10/25, 5 licences U15F + 3 U13F
L'inscription de votre équipe U15F en cours d'étude.
Création d'une poule de 4 équipes, les détails le 28 octobre 2025

FRETTOISE ES
U15F
Mail du 03/10/25
Contrôle licences du 12/10/25, 7 licences U15F + 2 U13F
L'inscription de votre équipe U15F en cours d'étude.
Création d'une poule de 4 équipes, les détails le 28 octobre 2025

BOUFFEMONT ACF
U15F
Mail du 01/10/25
Contrôle licences du 12/10/25, 8 licences U15F
Création d'une poule de 4 équipes, les détails le 28 octobre 2025

COURDIMANCHE
U15F
Mail du 01/10/25
Contrôle licences du 12/10/25, 4 licences U15F
Inscription refusée si la situation n'est pas mise à jour le 27/10/25

MAGNY EN VEXIN FC
Senior F à 8
Mail du 04/10/25
Pris note de l'engagement de votre équipe, celle-ci nous est parvenue trop tard, la poule unique est complète, le critérium a débuté le 03/10/25.
Nous retenons votre engagement pour la phase 2

ST BRICE FC
Mail du 13/10/25
Pris note de la fermeture de vos terrains les 18 et 19 octobre 2025 par arrêté municipal

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

FOSSES FU 1
Footclub du 07/10/25
U18F-poule A
Journée 1, match 54947703 du 11/10/25 reçoit ST PRIX ES 1
Nouvel horaire : **13h30**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

AUVERS ENNERY FC 1
Footclub du 11/10/25
Senior F poule A
Journée 3, Match 54946094 du 07/11/2025 reçoit BELLOY-ST MARTIN ACS 1
Nouvel horaire : **20h10**
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES

17 octobre 2025

ECOUEN FC 1
U15F poule A
Journée 1, Match 54946111 du 04/10/2025 contre JOUY LE MOUTIER FC 1
La commission reporte ce match le 18/10/2025

FOSSES FU 1
Mail du 02/10/25
Senior F-poule A
Journée 1, match 54946084 se déplace à ENT BEAUMONT MOURS 1
La commission reporte ce match le 17/10/2025

28 novembre 2025

AUVERS ENNERY FC 1
Footclub du 01/10/25
Senior F-poule A
Journée 1, match 54946086 du 03/10/25 reçoit BEAUCHAMP AS 1
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

CHAMPAGNE 95 FC 1
Footclub du 10/10/25
Senior F-poule A
Journée 6, match 54946104 du 05/12/25 reçoit BELLOY-ST MARTIN ASC 1
Accord des 2 clubs et de la commission féminine

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

VAFF/GROSLAY 2
Senior F poule A
Journée 1, Match 54946085 du 03/10/2025 contre BELLOY/ST MARTIN 1
1ier appel le 07/10/25 de la feuille de match originale ou un scan de celle-ci
2ième appel le 14/10/25 de la feuille de match originale ou un scan de celle-ci

FOSSES FU 1
Senior F poule A
Journée 2, Match 54946088 du 10/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1
1ier appel le 14/10/25

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

BEAUCHAMPS AS 1
Senior F poule A
Journée 2, Match 54946087 du 10/10/2025 contre BELLOY-ST MARTIN ACS 1
1ier Forfait : **Amende 30€**

AMENDES

RAS

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION EN COMITE RESTREINT DU 14 OCTOBRE 2025

Présent(e)s : Mmes I. Cyprien - S. Lutz ; Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s :

Assist :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.
La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL SENIORS

CHALLENGE COUTELIER

3eme Tour

16 novembre 2025 à 14h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	AUVERS ENNERY FC 1	VAUREAL FCM 1
2	THILLAY VAUD'HERLAND 1	BEZONS USO 1
3	CORMEILLAIS ACS 1	SOISY ANDILLY MARGEN 1
4	PONTOISIENNE JS 1	GROSLAY FC 1
5	FRANCONVILLE FC 1	OSNY FC 1
6	MONTSOULT BAILLET US 1	COSMO TAVERNY 1
7	PIERRELAYE FC 1	ASSOC JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 1
8	GONESSE RC 1	PERSAN US 1
9	MONTMAGNY FC 1	HERBLAY ES 1
10	EZANVILLE ECOUEN US 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
11	MARLY LA VILLE ES 1	ECOUEN FC 1

Exempt : DOMONT FC 1

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL U18

Deuxième tour

9 novembre 2025 à 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	MERY MERIEL FC 21	ERMONT ACL 21
2	COSMO TAVERNY 21 ou GROSLAY FC 21	BEZONS USO 21 ou GONESSE RC 21
3	FRANCONVILLE FC 21	ERMONT AS 21
4	EAUBONNE CSM FOOT 21	AUVERS ENNERY FC 21
5	MARCOUVILLE CITY CP 21	MONTMAGNY FC 21
6	COURDIMANCHE AS 21 ou VAUREAL FCM 21	CHAMPAGNE 95 SFC 21
7	FRETTOISE ES 21	EZANVILLE ECOUEN US 21 ou HERBLAY ES 21
8	ST PRIX ES 21 ou ADAMOIS OL 21	PERSAN US 21 ou PIERRELAYE FC 21
9	ENT. BEAUMONT MOURS 21	NEUVILLE / OISE AS
10	FOSSES FU 21 ou SOISY ANDILLY MARGEN 21	ECOUEN FC 21
11	BEAUCHAMP AS 21 ou VILLIERS LE BEL FC 21	MARLY LA VILLE 21
12	GOUSSAINVILLE FC 21	VIARMES ASNIERES OL 21

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

Pour donner suite au mail de l'**ES HERBLAY** demandant le report de la rencontre du premier tout devant opposer **HERBLAY ES 21** à **PONTOISIENNE JS 21** le 12 octobre dernier, la rencontre est reprogrammée le mercredi 22 novembre à 19h sur les installations de **PONTOISIENNE JS**

Deuxième tour

9 novembre 2025 à 13h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	MENUCOURT AS 21	GOUSSAINVILLE FC 21
2	JOUY LE MOUTIER FC 21	ST LEU 95 FC 21
3	ST PRIX ES 21	ST OUEN L'AUMONE AS 21
4	DEUIL ENGHIEN FC 21	HERBLAY ES 21 ou PONTOISIENNE JS 21
5	ERMONT ACL 21	MERY MERIEL FC 21
6	CHAMPAGNE 95 SFC 21	OSNY FC 21
7	VEXIN AS 21	MONTMORENCY FC 21
8	VILLIERS LE BEL FC 21	ROISSY EN FRANCE US 21
9	SOISY ANDILLY MARGENC 21	FRETTOISE ES 21
10	ECOUEN FC 21	ARGENTEUIL FC 21
11	GONESSE RC 21	CORMEILLAIS ACS 21
12	PIERRELAYE FC 21	ERMONT AS 21
13	ENT. BEAUMONT MOURS 21	FOSSES FU 21
14	ARNOUVILLE FAS 21	FRANCONVILLE FC 21

*À la suite d'une rencontre de Championnat, le match n°12 se jouera le 05/11/2025 à 19h30

*À la suite d'une rencontre de Championnat, le match n°14 se jouer le 26/10/2025 à 13h30

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL CDM

Tour de cadrage

9 novembre 2025 à 9h30

1	ADAMOIS OL 5	ST BRICE FC 5
2	CERGY PORTUGAIS 5	ST PRIX ES 5
3	MCA FC 5	ASSOC JEUNESSE ENGHIEN DEUIL 5

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL ANCIENS

3ème tour

9 novembre 2025 à 9h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	ST PRIX ES 31	THILLAY VAUD'HERLAND 31
2	OSNY FC 31	SOISY ANDILLY MARGENC 31
3	MERY MERIEL FC 31	MARLY LA VILLE ES 31
4	ENT. BEAUMONT MOURS 31	MENUCOURT AS 31
5	COSMO TAVERNY 31	GROSLAY FC 31
6	MONTSOULT BAILLET US 31	JOUY LE MOUTIER FC 31
7	AUVERS ENNERY FC 1	SAINT GRATIEN USC 31
8	MONTMAGNY FC 31	GOUSSAINVILLE FC 31
9	DEUIL ENGHIEN FC 31	CHAMPAGNE 95 SFC 31
10	BOUFFEMONT ACS 31	ECOUEN FC 31

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL +55

Tour de cadrage

9 novembre 2025 à 9h30

1	EZANVILLE ECOUEN ES 40	FRANCONVILLE FC 40
2	COSMO TAVERNY 40	MAGNY EN VEXIN FC 40

COUPE DU COMITE SENIORS LESTRUHAUT

Tour de cadrage

16 novembre 2025 à 14h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	GONESSE RC 3	DOMONT FC 3

COUPE DU COMITE U16

Tour de cadrage

9 novembre 2025 à 14h30

MATCH	CLUB RECEVANT	CLUB VISITEUR
1	VAUREAL FCM 22	GONESSE RC 22
2	SARCELLES AAS 24	SARCELLES AAS 25

FORFAITS AVEC AMENDE

- Rencontre n° 54971665 du 12/10/2025 CVO U18 - MERY MERIEL FC 21 / PONTOISIENNE JS 21

  PONTOISIENNE JS 21 Forfait - Amende 25€
  MERY MERIEL FC 21 qualifié pour le tour suivant

- Rencontre n° 54971669 du 12/10/2025 CVO U18 - MAGNY EN VEXIN FC 21 / FRETTOISE ES 21

  MAGNY EN VEXIN 21 Forfait - Amende 25€
  FRETTOISE ES 21 qualifié pour le tour suivant

- Rencontre n° 54971676 du 12/10/2025 CVO U18 – CHAMPAGNE SFC 95 21 / SURVILLIERS AVENIR 21

  SURVILLIERS AVENIR 21 Forfait - Amende 25€
  CHAMPAGNE SFC 95 21 qualifié pour le tour suivant

FORFAITS AVISES SANS AMENDE

- Rencontre n° 54961668 du 18/10/2025 CVO U14 - DEUIL ENGHIEN FC 21 / VIARMES ASNIERES OL 21

  VIARMES ASNIERES OL 21 Forfait

  DEUIL ENGHIEN FC 21 qualifié pour le tour suivant

- Rencontre n° 54961670 du 18/10/2025 CVO U14 FONTENAY EN PARISIS FC 21 / PIERRELAYE FC 21

  FONTENAY EN PARISIS 21 Forfait

  PIERRELAYE FC 21 qualifié pour le tour suivant

- Rencontre n° 54919112 du 12/10/2025 CVO U16 MENUCOURT AS 21 / PARMAIN AC 21

  PARMAIN AC 21 Forfait

  MENUCOURT AS 21 qualifié pour le tour suivant

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 21/10/2025.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2025

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Doucara – M Joseph – Le Nagard – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusée : Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.
En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.
La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.
ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à 'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi à rédiger une feuille de match papier avant le début du match ne seront plus d'actualité.

COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 07 10 25
Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U11 à domicile, soit à 9h30

AJED : Mail du 08 10 25
Pris note de votre demande d'inscrire 1 équipe U10 supplémentaire. La commission ne peut y répondre favorablement faute de place disponible. Vous pourrez cependant si vous êtes toujours intéressés l'inscrire sur la 2ème phase.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 10 10 25
Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 vu les conditions météorologiques

ARGENTEUIL FC : Mail du 08 10 25
Pris note de votre demande de report concernant la rencontre de critérium U10 Avenir poule C du 11/10/25

BEAUCHAMP AS : Mail du 13 10 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U13 série 2 poules C & D à SARCELLES AAS le 11/10/25. La commission demande au club recevant les feuilles de match

BEZONS USO : Mail du 08 10 25
Pris note du forfait avisé de vos équipes suivantes pour les rencontres du 11/10/25
U11 – série 3 poule C – match n° 54912873
U12 – série 3 poule C – match n° 54934621
U13 – série 3 poule C – match n° 54951158

BEZONS USO : Mail du 14 10 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 18/10. La commission regrette d'être prévenue si tardivement

BONNEUIL ASC : Mail du 09 10 25
Pris note du 2ème forfait non avisé de votre équipe U13 – série 1 poule E vs ST PRIX ES du 11/10/25

BONNEUIL ASC : Mail du 09 10 25
Pris note du 2ème forfait non avisé de votre équipe U11 – série 1 poule C à PARMAIN AC du 11/10/25

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 10 10 25
Pris note du forfait non avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC DU 11/10/25

CHARS AS : Mail du 09 10 25
Pris note du forfait avisé d'une équipe sur centre du plateau U6/U7 du 11/10/25 à COURDIMANCHE AS.
Pris note également du désengagement de votre 2ème équipe U6/U7 pour les prochains plateaux

CHARS AS : Mail du 09 10 25
Pris note de votre demande concernant l'engagement d'équipes pour la 2ème phase. Un message paraîtra dans le PV de la commission fin d'année 2025

COSMO TAVERNY : Mail du 13 10 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U13 – Série 2 poule D. La commission a bien réceptionné la feuille de match correspondantes

DOMONT FC : Mail du 13 10 25
Pris note du problème rencontré avec la tablette sur les matchs de critérium U11 série 2 poules I & J le 11/10/25 vs MENUCOURTS AS. La commission vous rappelle que les feuilles de match papier doivent être complétées avant le début du match pour les 2 équipes. La commission attend les feuilles de match dûment complétées par les 2 équipes comme les rencontres ont eu lieu.

ENTENTE BEAUMONT : Mail du 13 10 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U12 – Série 1 poule A du 11/10 vs EAUBONNE CSM 21. La commission a bien réceptionné la feuille de match correspondante

ERMONT ACF : Mail du 12 10 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontres de critérium U13 – Série 2 poules A & B. La commission a bien réceptionné les feuilles de match correspondantes

FONTENAY FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre déplacement à VEMARS ST WITZ FC pour rencontre de critérium U12 série 1 poule B. Effectivement cette équipe est forfait général comme notifié dans le PV du 06/10/25. La commission transmet au secrétariat pour enregistrement

FRANCONVILLE FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres – critérium U13 série 1 poule B à domicile à 13h30

GARGES FCM : Mail du 0è 10 25
Pris note de la liste de vos éducateurs responsables sur vos équipes des critériums Avenir.

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 08 10 25
Pris note de votre demande d'engager 4 équipes U6/U7. Elles seront intégrées lors du prochain plateau après les vacances scolaires.

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 09 10 25
Pris note de votre demande d'engager 6 équipes U8 et 6 équipes U8. Elles seront intégrées lors du prochain plateau après les vacances scolaires

GROSLAY FC : Mail du 07 10 25
Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 vu les conditions météorologiques

HERBLAY ES : Mail du 07 10 25
Pris note de la FMI réclamée pour rencontre de critérium U13 – série 2 poule B – match n° 54913230 du 04/10/25 vs ERMONT ACF

JOUY FC : Mail du 08 10 25
Pris note de votre demande d'engager 2équipes U6/U7 supplémentaires. Elles seront intégrées lors du prochain plateau après les vacances scolaires.

JOUY FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre information concernant les agissements d'un ancien éducateur

JOUY FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre information concernant le comportement de certains de vos joueurs

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 09 10 25
Pris note réception des feuilles de matchs des rencontres de critérium U11 du 04/10/25 vs CERGY PONTOISE FC

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 09 10 25
Pris note du désengagement de 2 équipes U6U7

MARLY ES : Mail du 09 10 25
Pris note de la fermeture du stade Martial Duronsoy les 11 & 12/10/25 par arrêté municipal.

MARLY ES : Mail du 13 10 25
Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir à ST BRICE FC le 11/10/25. La commission demande au club recevant les feuilles de match

MENUCOURT AS : Mail du 13 10 25
Pris note de la non-présentation de tablette ni de feuilles de match papier pour les rencontres de critérium U11 série 2 poules I & J le 11/10/25 à DOMONT FC

MERY MERIEL FC : Mail du 11 10 25
Pris note de l'absence des équipes de DEUIL ENGHIEN FC sur les rencontres de critérium U12 Série 1 et U13 Série 1. La commission regrette vos déplacements inutiles. Pourriez-vous faire parvenir à la commission les feuilles de matchs papier complétées pour votre partie (joueurs et n° licences) ?

NEUVILLE AS : Mail du 07 10 25
Pris note de l'annulation du centre du plateau U8 vu les conditions météorologiques

OSNY FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U6/U7 soit 5 équipes et 1 équipe en U8 soit 5 équipes. Vos équipes seront intégrées sur les plateaux après les vacances scolaires

PERSAN US : Mail du 07 10 25
Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U13 à domicile, soit à 13h30

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 10 10 25
Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes 21 & 22 sur rencontres de critérium U12 – série 2 poules C & D du 11/10 25 à ST LEU FC

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre information concernant l'adresse du stade indiquée dans FAL pour le plateau U8 du 18/10/25

ST BRICE FC : Mail du 08 10 25
Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U13 série 2 poules C & D à VILLIERS FC. La commission reporte les rencontres au 22/11/25

ST BRICE FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 le 18/10 et pris note du forfait avisé de vos équipes U9 le 18/10

ST PRIX ES : Mail du 08 10 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 11/10/25

ST LEU FC : Mail du 13 10 25
Pris note de votre impossibilité de recevoir + de 10 équipes sur les plateaux à domicile.

THILLAY ESM : Mail du 13 10 25
Pris note de l'adresse du stade pour recevoir les plateaux : Stade Municipal – Chemin St Denis au THILLAY et coordonnées des responsables d'équipes. La commission vous demande lui communiquer les n° de licences de ces dirigeants pour les enregistrer dans FAL.

VEXIN AS : Mail du 13 10 25
Pris note de votre déplacement à ARGENTEUIL RC pour rencontre de critérium U13 série 2 poules A & B. La commission n'a pas été informé de l'annulation des rencontres

VILLIERS FC : Mail du 07 10 25
Pris note de votre information concernant l'absence des feuilles de présence des clubs de ROISSY US – DEUIL ENGHIEN FC et THILLAY ESM sur le centre du plateau U9 du 04/10/25

VILLIERS FC :
Pris note de la réception de la feuille de match réclamée sur critérium U12 Avenir. La commission vos demande de lui communiquer le score du match car non inscrit

INFORMATION PLATEAUX U6/U7 – U8 & U9

Suite au Comité Directeur du 10 octobre dernier, il a été décidé que les amendes concernant l'absence de feuilles présence dans FAL seront mises en sursis pour les 2 premiers plateaux de chacune des catégories : 11 octobre et 8 novembre pour U6/U7 et 4 et 18 octobre pour U8 & U9.
Dans la mesure où les documents demandés seront bien enregistrés dans FAL lors des plateaux suivants des 22 novembre et 6 décembre pour U6/U7 et 15 et 29 novembre pour U8-U9, le Comité Directeur pourra décider de procéder au remboursement des amendes sur les comptes des clubs concernés.

Ex : le club X ne dépose pas dans FAL sa feuille de présence pour plateau U8 du 04/10 ni pour plateau U6/U7 du 11/10 malgré les 2 appels de FAL et les 2 appels notés dans PV de la commission. Par contre si ce même club X dépose bien dans FAL celle pour plateau U8 du 18/10 et celle des U6/U7 pour plateau du 8/11, le Comité Directeur pourra accorder le remboursement des amendes affectées pour la non-réception des premières feuilles de présence.

CONVOCATION

Lundi 3 Novembre 2025 à 19h15

Pour le club de **DOMONT FC**
- Le Président – Mr MARTINEZ
- Les Responsables des Équipes : M HACHEMI Jawed et GOMES Franck

A la suite des rencontres de critérium U11 – série 2 poules I & J du 11/10/25

Vous êtes invités à attendre dans le hall d'accueil au rez-de-chaussée du District du Val-d'Oise de Football (6 avenue du Bosquet 95560 Baillet en France) un membre de la Commission viendra vous chercher.

Rappel : le club a l'obligation d'informer les personnes physiques convoquées et qu'elles doivent être également munies d'une pièce d'identité ou licence dématérialisée faute de quoi, l'accès à la commission de discipline ne sera pas autorisé.

MATCHS REMIS AU 22/11/2025

CRITERIUM U13

VILLIERS FC vs ST BRICE FC : matchs n° 54913307 & n° 54913352 – série 2 poules C & D

FORMATION ARBITRES FOOT ANIMATION

La CDA organise 2 sessions de formation d'arbitres Foot Animation durant les vacances de la Toussaint.

- Les 23 et 24 octobre à St Leu la Forêt
- Les 30 et 31 octobre à St Leu la Forêt

https://district-foot95.fff.fr/simple/prochaines-sessions-de-formation-et-de-renouvellement-darbitres-foot-animation/

Si votre club a des candidats (né(e)s en 2011 ou 2012) qui se déroulent durant les prochaines vacances, n'hésitez pas à vous manifester.

COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre et les 27 meilleurs deuxièmes des groupes de 4 seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 10 janvier 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL
Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2014)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2015) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2013).
- Les U13 (2013) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :
« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 1er Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participe aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7.

La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre

- Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.

- Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus le tard le 9ème jour qui suit le plateau
  Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 Septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 Septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).

- Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.

- La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.

- Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06

- La commission ne pourra accepter aucune dérogation

- Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE.

1er APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC 21 : 1er appel de feuille de match n° 54944215 – criterium U10 Avenir - poule B vs MARLY ES 21 du 11/10/25

ARGENTEUIL FC 21: 1er appel de feuille de match n° 54944322 – criterium U10 Avenir - poule C vs ENTENTENSSG 21 du 11/10/25

CRITERIUM U10

MENUCOURT AS 21 : 1er appel de feuille de match n° 549262455 – criterium U10 – série 1 poule C vs HERBLAY ES 23 du 11/10/25

ROISSY US 21 & 22 : 1er appel de feuilles de matchs n° 5492624143 & 54926445 – criterium U10 – série 2 poules E & F vs SOISY AM FC 21 & 22 du 11/10/25

CRITERIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54944077 – criterium U11 Avenir - poule B vs MARLY ES 1 du 11/10/25

DEUIL ENGHIEN FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 54944080 – criterium U11 Avenir - poule B vs ECOUEN FC 1 1 du 11/10/25

CRITERIUM U11

MAGNY FC 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 54930596 & 54930643 – criterium U11 – série 2 poules I & J vs CHAMPAGNE SFC 1 & 2 du 11/10/25

CRITERIUM U12 AVENIR

ST OUEN AS 22 : 1er appel de feuille de match n° 54938524 – criterium U12 Avenir poule A vs OSNY FC 21 du 11/10/25

FRANCONVILLE FC 21 : 1er appel de feuille de match n° 54939214 – criterium U12 Avenir poule C vs ARGENTEUIL FC 21 du 11/10/25

2ème APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U11

MONTMORENCY FC 1 : 2ème appel de feuille de match n° 54931458 – criterium U11 – série 1 poule C vs CERGY PONTOISE FC 7 du 04/10/25

AJED 1 & 2 : 2ème appel de feuilles de matchs n° 54930591 & 54930638 – criterium U11 – série 2 poules I & J vs DOMONT FC 1 & 2 du 04/10/25

CRITERIUM U13

DEUIL ENGHIEN FC 2 : 2ème appel de feuille de match n° 54950621 – criterium U13 série 1 poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 04/10/25

SOISY AM FC 1 : 2ème appel de feuille de match n° 54987682– criterium U13 série 1 poule E vs ROISSY US 1 du 04/10/25

ST PIRIX ES 2 : 2ème appel de feuille de match n° 54987684– criterium U13 série 1 poule E vs AJED 1 du 04/10/25

MONTMORECY FC 1 & 2 : 2ème appel de feuilles de matchs n° 54913274 & 54913319 – criterium U13 série 2 poules C & D vs VILLIERS FC 2 & 3 du 04/10/25

COSMO TAVERNY 2 : 2ème appel de feuille de match n° 54913320– criterium U13 série 2 poule D vs ST BRICE FC 3 du 04/10/25

AMENDES

ERMONT ACF : 1er Forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 54913230 - critérium U13 – série 2 poules B du 04/10/25 à HERBLAY ES
Amende : 15€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence de votre club sur centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC du 11/10/25
Amende : 50€

BONNEUIL ASC : 2ème forfait non avisé de votre équipe U13 – série 1 poule E vs ST PRIX ES du 11/10/25
Amende : 25€

BONNEUIL ASC : 2ème forfait non avisé de votre équipe U11 – série 1 poule C à PARMAIN AC du 11/10/25
Amende : 25€

PUISEUX LOUVRES FC : 2ème forfait non avisé de vos équipes 21 & 22 sur rencontres de critérium U12 – série 2 poules C & D du 11/10/25 à ST LEU FC
Amende : 25€ x 2 = 50€

PUISEUX LOUVRES FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 – sur match n° 54913324 - critérium U13 série 2 poule C à du 11/10/25 à ST LEU FC 23
Amende : 15€

DEUIL ENGHIEN FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 21 sur rencontre de critérium U12 – série 1 poule B du 11/10/25 vs MERY MERIEL FC
Amende : 15€

DEUIL ENGHIEN FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U13 – série 1 poule B du 11/10/25 vs MERY MERIEL FC
Amende : 15€

BEZONS USO : 1er forfait non avisé de votre équipe 23 – sur match n° 54934621 - critérium U12 série 3 poule C du 11/10/25 à MERY MERIEL FC
Amende : 15€

BEZONS USO : 1er forfait non avisé de votre équipe 3 – sur match n° 54951158 - critérium U13 série 3 poule C du 11/10/25 à MERY MERIEL FC
Amende : 15€

BEZONS USO : 2ème forfait non avisé de votre équipe 3 – sur match n° 54912873 - critérium U11 série 3 poule C du 11/10/25 à MERY MERIEL FC
Amende : 25€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 – sur match n° 549510683 - critérium U13 série 1 poule D à du 11/10/25 à FRETTOISE ES 1
Amende : 15€

ARGENTEUIL FC : 1er forfait non avisé de votre équipe – sur match n° 54939214 - critérium U12 Avenir du 11/10/25 à FRANCONVILLE FC 22
Amende : 15€

SARCELLES AAS : 1er forfait non avisé de vos équipes 2 – 3 & 4 – sur matchs n° 54952129n- n° 54951144 & n° 54951159 - critérium U13 série 3 poules A – B & C du 11/10/25 à CERGY PONTOISE FC 2 – 3 & 4
Amende : 15€ X 3 = 45€

ARNOUVILLE FAS : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 – sur match n° 54930565 - critérium U11 série 2 poule H à du 11/10/25 à FRANCONVILLE FC 3
Amende : 15€

BRUYERES BERNES USM : 2ème forfait non avisé de votre équipe 1 – sur match n° 54950684 - critérium U13 série 1 poule D à du 11/10/25 à MAGNY FC 1
Amende : 25€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1er forfait non avisé de votre équipe 1 – sur match n° 54950600 - critérium U13 série 1 poule A à du 11/10/25 à CERGY PONTOISE FC 5
Amende : 15€

PROCHAINE REUNION LUNDI 20 OCTOBRE 2025

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 14 octobre 2025

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos ou via tablette ou foot compagnon - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS
Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
Engagements d'équipe U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF
Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
PLATEAU 3 :	22 novembre 2025 –U9F
FESTIVAL U9F :	**Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription spécifique)**
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F

RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U7F
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	**Five le 07 février 20262025 (sur inscription spécifique)**
RASSEMBLEMENT 5 :	07 février 2026 – U7F
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	**Extérieur le 04 avril 20262025 (sur inscription spécifique)**
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	**Beach soccer le 23 mai 20262025 (sur inscription spécifique)**
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

COURRIERS DES CLUBS

HERBLAY ES
U11F
Contrôle licences du 09/10/25
Prise en compte de votre engagement U11F, 1 équipe ; intégrée à la poule A à la place de non affecté 1
Horaire des rencontres : 11H

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U13F poule A
Mail du 13/10/25
Reçu feuille de match 54946322 contre FRANCONVILLE
Attention à utiliser le bon format de feuille de match en critérium

ST BRICE FC
Mail du 13/10/25
Pris note de la fermeture de vos terrains les 18 et 19 octobre 2025 par arrêté municipal

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U11F & U13F
Validation au comité directeur du 10/10/25 de l'Entente ARGENTEUILLAISE

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

BOUFFEMONT ACF 1
Footclub du 07/10/25
U13F-poule C
Journée 2, match 54946801 du 11/10/25 va à FOSSES FU1
Nouvelle horaire : **11h45**
Sans accord de l'adversaire

RENCONTRES REPORTEES

22/11/2025

MERY-MERIEL FC 1
U11F poule A
Commission féminine le 14/10/25
Journée 1, Match 54946012 du 11/10/2025 reporté le 22/11/25 reçoit HERBLAY ES 1

06/12/2025

ST PRIX ES 1
U13F poule C
Footclub 09/10/25

Journée 1, Match 54946797 du 04/10/2025 reporté le 06/12/25 contre ST BRICE FC 1

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

GONESSE RC
Plateau U9F du 11/10/25
1ier appel feuille de présence de ENT BEAUMONT-MOURS.

CERGY-PONTOISE FC 1
U11F poule A
Journée 1, Match 54946010 du 11/10/2025 contre ESSG/SOISY AM 1
1ier appel le 14/10/25

GONESSE RC 1
U11F poule C
Journée 1, Match 5 54946040 du 11/10/2025 contre ENT BEAUMONT-MOURS 1
1ier appel le 14/10/25

ESSG/SOISY AM 1
U13F avenir
Journée 1, Match 54946055 du 04/10/2025 contre ST OUEN L'AUMONE AS 1
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U13F poule A
Journée 1, Match 54946317 du 04/10/2025 contre ERMONT AMS 2
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25

SARCELLES AAS 2
U13F poule A
Journée 1, Match 54946318 du 04/10/2025 contre ESSG/SOISY AM2
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25

ESSG/SOISY AM 2
U13F poule A
Journée 2, Match 54946320 du 11/10/2025 contre CERGY-PONTOISE FC 2
1ier appel le 14/10/25

ENT ARGENTEUILLAISE 2
U13F poule B
Journée 1, Match 54946725 du 04/10/2025 contre MERY-MERIEL FC1
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25

FOSSES FU 1
U13F poule C
Journée 1, Match 54946796 du 04/10/2025 contre VAFF/GROSLAY 1
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25
Nota : les photos d'une feuille de match sont recevables du club visiteur, le club recevant doit envoyer l'originale ou un scan de celle-ci.

VIARMES ASNIERES OL 1

U13F poule D
Journée 1, Match 54946986 du 04/10/2025 contre MONTMORENCY FC 1
1ier appel le 07/10/25
2ième appel le 14/10/25

MONTMORENCY FC 1
U13F poule D
Journée 2, Match 54946988 du 11/10/2025 contre BELLOY-ST MARTIN ASC 1
FMI faite et incomplète, match arrêté ; résultat non pris en compte
Dossier transmis à la commission de discipline

TAVERNY COSMO 1
U13F poule D
Journée 2, Match 54946989 du 11/10/2025 contre VIARMES-ASNIERES OL 1
1ier appel le 11/10/25

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U9F
Plateau 1, absence non prévenue à GONESSE RC
1ier Forfait : **Amende 15€**

TAVERNY COSMO 1
U9F
Plateau 1, absence non prévenue à GONESSE RC
1ier Forfait: **Amende 15€**

PERSAN US 1
U9F
Plateau 1, absence non prévenue à GONESSE RC
1ier Forfait : **Amende 15€**

AJED 1
U9F
Plateau 1 à GONESSE RC
Feuille de présence irrégulière : **Amende 10€**

FRANCONVILLE FC 1
U9F
Plateau 1 à GONESSE RC
Feuille de présence irrégulière : **Amende 10€**

AMENDES

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U11F poule B
Journée 1, Match 54946025 du 11/10/2025 contre AJED 1
Feuille de match irrégulière : format, manque signature arbitre, motif de la non-utilisation FMI : amende 10€

ENT ARGENTEUILLAISE 1
U13F poule A

Feuille de match 54946322 contre FRANCONVILLE irrégulière : format, manque signature arbitre, licence responsable FRANCONVILLE, motif de la non-utilisation FMI : amende 10€

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 13 OCTOBRE 2025

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles
D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme,
De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.
La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

COURRIERS CLUBS

Afs Vauréal : Mail du 06-10-25
Pris note de la confirmation d'horaire pour votre équipe U14 : **le dimanche à 14H00.**

Attainville Futsal Club : Mail du 07-10-25
Pris note de la confirmation d'horaire pour votre équipe U14 : **le samedi à 12H30,** sauf le dimanche 19-10.

Cfj Persanaise : Mails des 07 et 08-10-25
Pris note de votre demande d'engagement d'une 3ème équipe U12, **le dimanche à 13H30.**
Accord de la commission. Votre équipe prend la place de l'exempt 8 dans le Groupe A.

Montmagny Asfs : Mail du 08-10-25
Demande de report de la rencontre du 12-10-25 contre Bezons Futsal Club en raison d'une rencontre de coupe nationale le 13-10-25. Accord de la commission.

JC Académy 95 : Mail du 10-10-25
Pris note du forfait avisé de votre équipe U14 pour la rencontre du 11-10-25 contre Cergy-Pontoise Fc.

JC Académy 95 : Mail du 10-10-25
Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 pour la rencontre du 12-10-25 contre Cfj Persanaise.

Cfj Persanaise : Mail du 12-10-25
Réception feuille de match U14 du 12-10-25 contre Parmain Futsal As.

Foot Indoor Loisir : Mail du 12-10-25
Pris note de l'absence de l'équipe de Marcouville City CP le samedi 11-10-25.

Montmorency Futsal : Mail du 13-10-25
Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase pour la rencontre de CVO Senior contre Bezons SC le samedi 18-10-25 (attestation mairie déjà fournie).
Proposition pour jouer la rencontre le jeudi 16-10 à 21H15.
Demande Footclubs faite et refus du club de Bezons Sc pour jouer le 16-10-25.

Combo Futsal : Mail du 13-10-25
Réception feuille de match U14 du 12-10-25 contre Attainville Futsal Club.

Les Sportifs de Garges : Mail du 13-10-25
Pris note de votre demande d'engagement d'une équipe U12 en critérium et une équipe U10 en plateau.
Accord de la commission.
Votre équipe U12 prend la place de l'exempt 5 dans le Groupe A.
Veuillez informer la commission du jour et de l'horaire des rencontres de critérium et de plateau.

Montmorency Futsal : Mail du 14-10-25
Proposition de nouvelle date pour la rencontre de CVO Futsal : **le mercredi 22-10-25 à 21H15**.
Accord de la commission.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

CRITÉRIUM U14

Match n° 54926384 : Combo Futsal 1 / Attainville Futal C 1 du 12-10-25
Réception feuille de match papier
Combo Futsal 1 : **11 Buts**
Attainville Futsal C 1 : **03 Buts**

Match n° 54926385 : Persanaise Cfj 1 / Parmain Futsal As 1 du 12-10-25
Réception feuille de match papier
Persanaise Cfj 1 : **14 Buts**
Parmain Futsal As 1 : **03 Buts**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 54927694 : Persanaise Cfj 21 / Combo Futsal 21 du 12-10-25
Lecture de la feuille de match.
Absence de l'équipe de combo Futsal
Persanaise Cfj 21 : **5 Buts**
Combo Futsal 21 **:** **0 But**
Combo Futsal 21 : **Amende 15€**

CRITÉRIUM U14

Match n° 54926387 : Foot Indoor Loisir 21 / Marcouville City CP 22 du 11-10-25
Lecture de la feuille de match.
Absence de l'équipe de combo Futsal
Foot Indoor Loisir 21 : **5 Buts**
Marcouville City CP 22 **:** **0 But**
Marcouville City CP 22 **:** **Amende 30€**

1er APPEL FEUILLE DE MATCH

CRITÉRIUM U12

Match n° 549276945 : Garges Djibson Asc 21 / Marcouville City Cp 22 du 12-10-25

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Suite rencontre de Coupe National du 13-10-25 :
Match n° 53534532 : Bezons Futsal Club 1 / Montmagny Asfs 1 : **le dimanche 16-11-25 à 18H20**

CVO FUTSAL

Match n° 55007053 : Montmorency Futsal 1 / Bezons Sc 1 : **le mercredi 22-10-25 à 21H15**

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1er TOUR

Les rencontres du 1er tour auront lieu :
Semaine **42** du **13-10 au 19-10-25**

Epreuve :
Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté**.

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55007048	OSNY UNITED 1	AJ ENGHIEN-DEUIL 1	Samedi 18-10 à 17H45
2	55007049	FUTSAL CLUB VLB 1	PARMAIN FUTSAL AS 1	Samedi 18-10 à 19H00
3	55007050	SEM NOME FC 1	JEF 1	Samedi 18-10 à 19H00
4	55007051	MONTIGNY LVBD 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Samedi 18-10 à 19H15
5	55007052	ARNOUVILLE USC 1	VÉMARS ST WITZ FC 1	Samedi 18-10 à 14H00
6	55007053	MONTMORENCY FUTSAL 1	BEZONS SPORTING CLUB 1	Mercredi 22-10 à 21H15
7	55007054	BEZONS FUTSAL CLUB 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Dimanche 19-10 à 18H20

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1er tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :
Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Avicenne Asc – Combo Futsal – Foot Indoor Loisir – Goussainville Fc – Montmagny Asfs - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :
Afs Vauréal – Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 - Marcouville City CP 2

Arbitrage :
Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :
Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

ENGAGEMENT JEUNES SAISON 2025 / 2026

CLUBS	N° Affiliation	Plateau U8	Plateau U10	Critérium U12	Critérium U14
AFS VAURÉAL	582623	3	3	1	1
ARRONVILLE FC	549559		1		
ASF ARGENTEUIL	561071	3	3	2	2
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB	850343		2	2	1
AVICENNE ASC	551972	2	2	1	1
CERGY-PONTOISE FC	551988			1	1
COMBO FUTSAL	560866			1	1
ERAGNY FC	511000		1		
ERMONT AmS	551390	2	2		
FOOT INDOOR LOISIR	582621				1
FUTSAL CLUB VLB	560814	2	2	1	1
GARGES DJIBSON FUTSAL ASC	553776	1	1	1	1
JC ACADÉMY 95	565321			1	1
LES SPORTIFS DE GARGES	590442		1	1	
MARCOUVILLE CITY CP	580882	2	2	2	2
MONTMORENCY FUTSAL	590566				
PARIS CDG FUTSAL	564044	1	1	1	1
PARMAIN FUTSAL	551445				1
PERSANAISE CFJ	580869	2	3	3	2
SANNOIS FCE	550552			2	2
		18	24	20	19

CALENDRIER U12 ET U14

CATEGORIE : U12 et U14 Futsal PH 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 04-10-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25	Sa 06-12-25	Sa 13-12-25
Di 05-10-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24	Di 07-12-25	Di 14-12-25
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
Sa 06-12-25	Sa 11-10-25	Sa 08-11-25	Sa 15-11-25	Sa 29-11-25
Di 07-12-25	Di 12-10-25	Di 09-11-25	Di 16-11-25	Di 30-12-24
2 - 5	3 - 1	4 - 2	5 - 3	1 - 4
4 - 3	5 - 4	1 - 5	2 - 1	3 - 2
6 - 1	2 - 6	6 - 3	4 - 6	5 - 6

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	550552	SANNOIS FCE 1
5	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
6	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
7	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
8	580869	PERSANAISE CFJ 3

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
2	565321	JC ACADÉMY 95
3	582623	AFS VAURÉAL 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 2
5	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR C		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 2
2	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
3	550552	SANNOIS FCE 2
4	560866	COMBO FUTSAL 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560866	COMBO FUTSAL 1
4	580882	MARCOUVILLE CITY CP 2
5	580869	PERSANAISE CFJ 2
6	551445	PARMAIN FUTSAL AS 1
7	582621	FOOT INDOOR LOISIR 1
8		EXEMPT

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
2	561071	ASF ARGENTEUIL 1
3	582623	AFS VAURÉAL 1
4	565321	JC ACADÉMY 95
5	551988	CERGY-PONTOISE FC 1
6	550552	SANNOIS FCE 1

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR C		
1	561071	ASF ARGENTEUIL 2
2	564044	PARIS CDG FUTSAL 1
3	580882	MARCOUVILLE CITY CP 1
4	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
5	550552	SANNOIS FCE 2
6	580869	PERSANAISE CFJ 1

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.
Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :
Rubrique : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**
Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.
Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

1er APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 du 12-10-25

Garges Djibson Asc : 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 12-10-25

PLATEAUX FUTSAL U10

PLATEAUX FUTSAL U8

Prochaine réunion le Lundi 20-10-25 à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2025

Présents : MM. Plassart –Lacour- Letellier

FMI – MODIFICATIONS

La version de la FMI 3.9.0.0 est toujours active pour toutes les tablettes Android 10, mais cette version risque d'entraîner certains bugs. Vous pouvez dès à présent installer la version 5.0.8 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI

« *JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES* »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

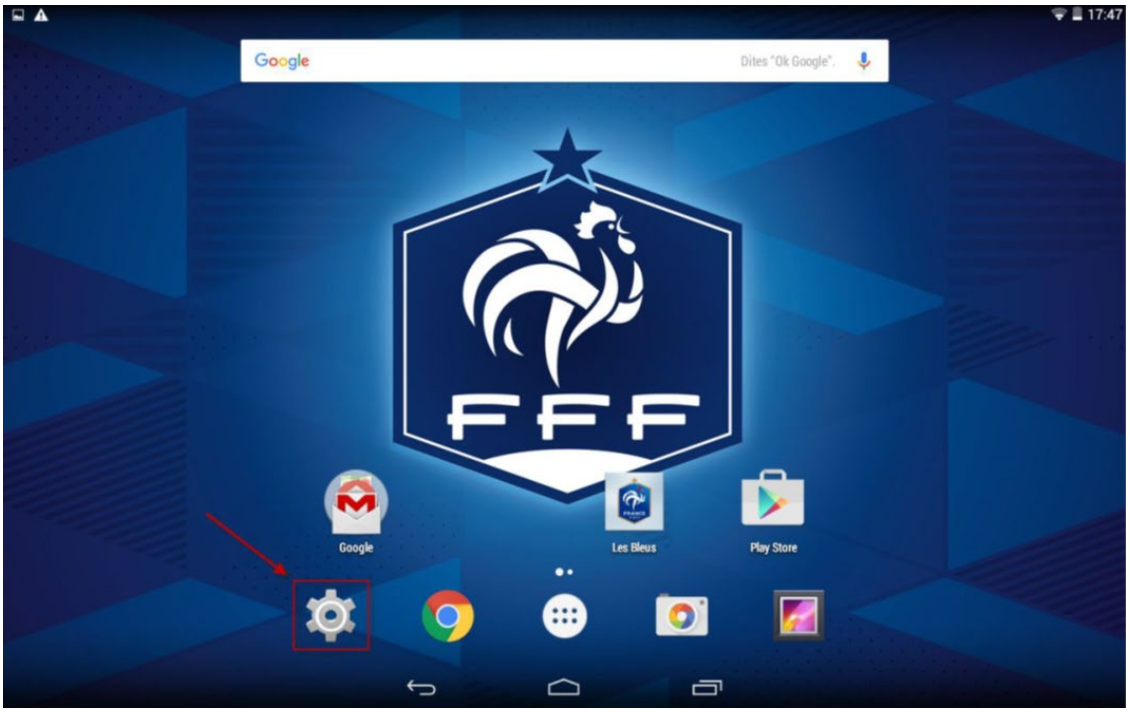

- Sélectionnez Application puis Feuille de Match

- Effacer les données et vider le cache

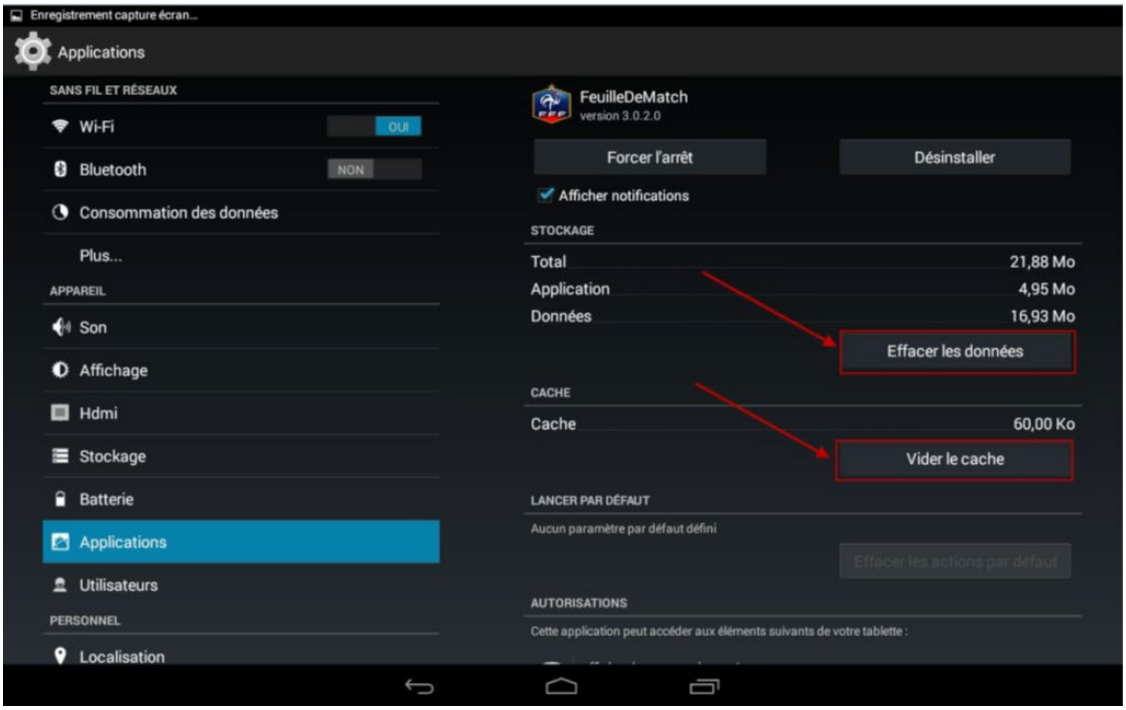

- Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

- Allez dans paramètres de la tablette.

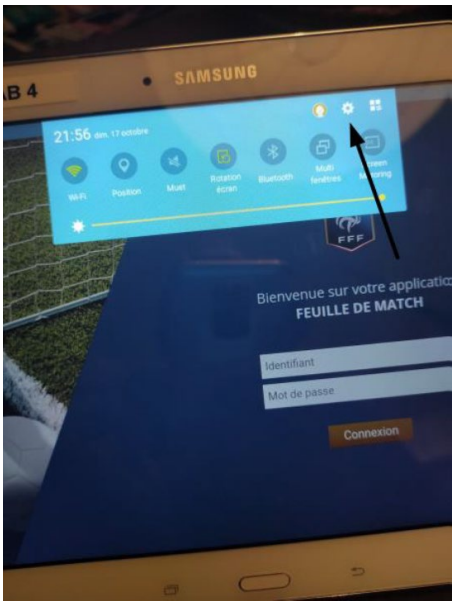

- Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match

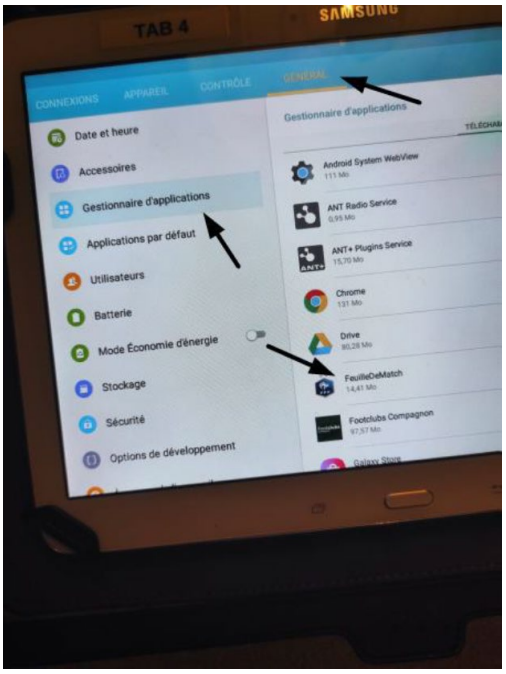

 Supprimer les données et Vider le cache

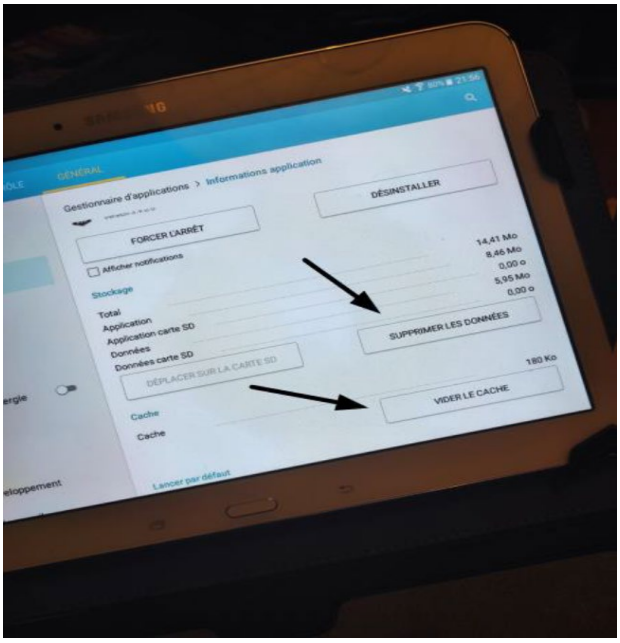

Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Présents : MM. Lacour – Febvay- Gomes – Plassart- Da Mata – Letellier.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.
En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,
Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :
Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

Ville de JOUY LE MOUTIER : NNI 953230202 et 953230203
M. LACOUR et M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 13 septembre 2025 à 14 h30 au Stade DES MERISIERS 2 et 3, rue Claude DEBUSSY, pour classement de l'installation.

Ville de ARGENTEUIL : NNI 950180102
La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 16 octobre 2025 à 21h00, au Stade du MARAIS 2, 51, avenue du PARC, pour classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.
Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

STATUTS ET RÈGLEMENTS
NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 13 OCTOBRE 2025 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF.*
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule A

Journée du 11 OCTOBRE 2025

Ent. Beaumont Mours 21	Fosses F. U. 21	Ent. Beaumont Mours 21 responsable

Ent. Beaumont Mours 21 : AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D3 / Unique / Poule C

Journée du 11 OCTOBRE 2025

Persan U.S. 22	Bezons U. Sec. Om. 22	Persan U.S. 22 responsable

Persan U.S. 22 : AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D4 / Unique / Poule B

Journée du 11 OCTOBRE 2025

Cosmo Taverny 22	Jouy Le Moutier F.C. 22	Cosmo Taverny 22 responsable

Cosmo Taverny 22 : AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U14 D5 / Unique / Poule D

Journée du 11 OCTOBRE 2025

Marcouville City Cp 22	Osny F.C. 23	Marcouville City Cp 22 responsable

Marcouville City Cp 22 : AVERTISSEMENT

Motif : Marcouville n'avait pas de tablette.

U15 D2 / Poule A

Journée du 11 OCTOBRE 2025

Ent. Beaumont Mours 1	Adamois Ol. 1	Ent. Beaumont Mours 1 responsable

Ent. Beaumont Mours 1 : AVERTISSEMENT

Coupe du Comité U16

Journée du 12 OCTOBRE 2025

Garges Fcm 22	Cergy Pontoise Fc 23	Garges Fcm 22 responsable

Garges Fcm 22 : AVERTISSEMENT

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

COMITÉ DE DIRECTION DU DVOF

PV DU 12 Septembre 2025

Réunion au siège du DVOF

Sous la Présidence de Idriss Traore

Présents : Mmes BASTOS — ESCROIGNARD
MM. BARBERON– EL FAKRI - GARCIA DANTAS - KONTE – MACINA - METTAOUI - MOREIRA - NDIAYE - NGUYEN - RENAI – TRAORE YABAS

Assiste : M. BARRAU (Directeur Administratif)

Excusés : Mmes CHAKRI – FLOIRAC
M. DIAZ

Début 19h00

❖ Point Arbitrage

Présentation d'Evalbox : Emmanuel Boisdenghien

Un outil informatique au service des nouveaux arbitres, arbitres opérants, observateurs et formateurs.
Rappel : coût de 5500€/saison avec une participation demandée de 10€ pour chaque arbitre.
Le Comité remercie E Boisdenghien pour sa présentation dynamique.

Nouveautés proposées par la FFF : pause d'apaisement

Le Comité approuve la mise en place de cette pause sur les catégories Séniors D1 et U18D1 (présence de délégués officiels).
En revanche le Comité n'est pas favorable à la mise en place du carton blanc.

Permanence WE arbitrage : rapport avec l'élu de permanence

Le Comité demande à la CDA de mettre un point de vigilance sur la relation des permanents élus et arbitres, afin de répondre au mieux aux clubs qui contactent la permanence du WE.

Proposition de 3 arbitres en U18 D1 (phase retour)

Le Comité est favorable (1 abstention) à désigner 3 arbitres sur la catégorie U18D1 en phase retour (si les effectifs le permettent).

Liste des Accompagnateurs d'arbitres

J Moreira propose au Comité de valider la liste de la trentaine d'arbitres officiels qui seront officiellement accompagnateurs des arbitres mineurs nouvellement formés (saison n et n-1). Cette demande résulte de la nécessité de mieux suivre les arbitres. Validé à l'unanimité.

Un débat s'installe sur la possibilité de faire officier des jeunes officiels sur des matchs amicaux, gratuitement. Plusieurs contraintes sont pointées et doivent encore être vérifiées.

❖ Point Technique

Clubs critériums avenirs U10 à U13 : liste à jour

La liste des Clubs est validée à l'unanimité suite aux réponses attendues de certains clubs

Fête du Sport 14-09-2025 (Athletica)

Manuela Bastos et Isabelle Escroignard (Cion Foot Loisirs) informent participer avec Y. Allard et A Boustani à la demande du CDOS de participer à cet évènement souhaité par le chef de l'Etat. Malgré le calendrier chargé et la

tardiveté de la demande, le Football sera représenté toute l'après-midi par un stand d'informations et un atelier Futnet.

❖ Approbation PV Comité de Direction du 17/07/2025

Approuvé (1 abstention)

❖ Point DVOF

Retour sur la réunion des Présidents de Commissions le mardi 9-9-2025

Info : formation des délégués officiels DVOF le 16/09 (18h et 19h)

A cette occasion sera remise une accréditation spéciale DVOF.

Réunion à la MDPH à venir 17/09/25 (10h00)

Idriss Traore, Ousmane Ndiaye et P Badiane défendront le dossier de subvention lié au Foot Handicap

Dossier Montmorency catégorie Anciens (LPIFF - FFF-Cions Fair Play – Coc – Discipline)

Brendan Barrau fait part de la décision de la Cion de discipline du 09-09-2025 et explique l'évolution du dossier et les possibles conséquences à venir.

Permanence élus WE et réunions de secteurs : positionnement

Hicham El Fakri demande à tous les élus de se positionner sur 1 ou plusieurs WE.
La communication et le secrétariat du DVOF suivent le process

Dispositif « Merci aux Clubs » saison 2024-2025

Jérémy Garcia Dantas présente le résultat des dotations à offrir aux clubs ayant prêté leurs installations ; le Président demande à ce qu'une date soit fixée et la remise effectuée.

Point RH

Brendan Barrau fait le point sur les départs et les arrivées. Il insiste sur le recrutement en cours d'un assistant de direction car le pôle secrétariat / accueil / gestion des compétitions est actuellement en difficulté. Il prévient aussi la Cion discipline qu'un alternant juridique arrivera fin octobre.
Mounia Chakri, excusée ce soir, participe par son expertise à renforcer ce domaine des RH.

Situation des Volontaires service civique 25-26

Le tableau de bord est remis en séance, et Brendan Barrau souligne que l'enveloppe accordée par le SDJES est quasiment pourvue malgré la contrainte donnée à savoir 5 VSC maximum par Clubs.
Concernant les clubs en infraction financière, ils doivent régulariser pour prétendre à bénéficier de ce dispositif.

Proposition : Colloque DVOF « VSS et lutte contre le Harcèlement »

Idriss Traoré propose de mener une réflexion sur l'organisation d'un colloque au bénéficie des Clubs sur le sujet des VSS, afin de sensibiliser les dirigeants sur les bonnes pratiques.
Isabelle Escroignard souligne qu'elle est la référente auprès du SDJES, et qu'elle aurait voulu être associée à cette réflexion ; le Président souligne qu'il souhaite travailler avec toutes celles et ceux qui sont motivés et répondent aux sollicitations, ce qui ne fut pas son cas depuis sa présidence.

Candidature DVOF pour la Finale Coupe Nationale Futsal le samedi 16 mai 2026

Idriss Traore informe de la candidature du DVOF pour cette finale sur le site de l'Aren'Ice de Cergy.
La demande a été envoyée et les contacts donnés. En attente de la position fédérale.

Info Clubs ayant signé la Charte CER

Brendan Barrau présente la synthèse des clubs ayant effectivement signé la charte dite du « Contrat d'Engagement Citoyen » suite à la demande du SDJES. Après 2 relances, et malgré l'absence de plusieurs clubs, ce document sera envoyé à la Préfecture.

Réunion Cion discipline et d'appel le samedi 27-9-25 avec Me Jamet

Brendan Barrau informe qu'une visio conférence préparatoire a été organisée avec Jérémy Garcia Dantas et Patrick Barberon pour la réunion à laquelle participera les membres de la Cion de discipline, d'appel et des membres du Bureau. L'objectif est de sensibiliser les participants sur les bonnes pratiques des auditions disciplinaires, d'où la présence d'une experte sur ce point.

❖ Point AG 21-11-2025

Infos lieu

La demande a été faite au siège du Conseil Départemental. En attente de réponse.

Propositions modifications des Statuts

Idriss Traore demande de réfléchir sur 2 modifications statutaires : le déplafonnement des voix (aujourd'hui limite de 20 voix pour tous les clubs ayant plus de 400 licenciés) et de passer l'élection au scrutin de liste (à la place du scrutin plurinominal).
Une étude sera faite pour proposer ces modifications au Comité de Direction puis aux Clubs pour 2026.

Rétroplanning : remis en séance

❖ Point Financier

Comptes-clubs juin 2025 : situation

Joseph Yabas souligne qu'il a appelé tous les clubs qui étaient encore en situation d'infraction financière et a obtenu les paiements rapidement.
Il indique que la LPIFF a également transmis les clubs en infraction sur leur compte-club avec une demande de supprimer les matchs à jouer. Les clubs concernés n'avaient pas de matchs programmés mais il convient de réfléchir à une harmonisation des sanctions entre la Ligue (matchs perdus par pénalité) et le DVOF (retrait de points).

Amendes :

Le Président souhaite accentuer la sensibilisation dans les clubs au sujet des feuilles de plateau et matchs critérium. Pour cela, il demande qu'un bilan soit fait à la fin du 1er trimestre sur les infractions afin de recenser les clubs en difficulté sur ce point et d'aller les rencontrer..

❖ Mouvement dans les Clubs / Ententes / Demande de dérogation (club francilien)

Document remis en séance. Validation du Comité
Voir annexe

❖ Mouvements dans les Commissions

Il est approuvé les candidatures suivantes :

Audrey Crignon en commission féminines
Claude Macina Membre en commission Statut et Règlement
Xavier Kerherno en commissions CSOE et appel disciplinaire.

Démission de Jules Céia à la CSOE
Démission de Serge Boisdenghien en tant qu'instructeur et à la Cion Statut et Règlement

La candidature de Lionel Mayoute en tant que délégué n'a pas obtenu la majorité pour être approuvée.

❖ Questions diverses

Message du Président : rappel sur la responsabilité des élus

Idriss Traore revient sur le début de mandat et demande à chaque élu de prendre leurs responsabilités. Soit chacun œuvre pour le collectif et travaille au regard du domaine de compétences attribué, soit il attend une démission et d'autres personnalités val-d'oisienne prendront leur place.

Il demande à chacun de répondre aux sollicitations, que ce soit positif ou négatif.

Il rappelle enfin que Jérémy Garcia Dantas est l'interlocuteur des Commissions et des représentants auprès de chaque Commission, et les informations doivent passées par lui.

- M Nguyen : informe qu'au titre de sa présidence de la Cion Régionale médicale, il va mener des actions et protocoles et dans la mesure du possible souhaite faire bénéficier le DVOF. Remerciements

- M El Fakri : souhaite relancer le FACVO, Mounia Chakri étant la référente.

- M Macina : demande à améliorer la relation/communication entre la Cion de Discipline et la CDPME. Brendan souligne que Patrick Barberon fera ce lien, et un document de liaison est prévu pour faciliter et anticiper sur les matchs qui peuvent être sensibles.

- Mme Bastos : demande à communiquer sur les sessions PSC pour les Clubs, remboursées par le DVOF. Idriss Traore informe par ailleurs qu'il souhaite une session PSC soit organisé en interne pour le personnel.

- M Traoré s'interroge sur la possibilité pour le DVOF de participer au financement des goûters pour les plateaux U6/U7. Après un avis positif de Mme Escroignard pour le Foot Animation et du Trésorier M Yabas, et après une estimation financière, le Comité propose de participer à hauteur de 50centimes d'€/enfants présents, sur présentation d'une facture justificative. Il appartient à la Cion Foot Animation de faire une proposition de process et communiquer aux clubs.

Fin 23h00